



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU jeudi 27 février 2014**  
**18 heures 00**

-----

AS/JC/MG

N° 001648

Administration  
Générale - Avenant  
2014 relatif à la  
Contractualisation  
avec le Département  
de Vaucluse - Volet  
Énergie de l'Agenda  
21

Affiché le :

Le **jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

**ABSENTS** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

**Vu**, le courrier du 17 janvier 2014, par lequel Monsieur Pierre BOYER, Président de la Commission des Finances du Conseil Général de Vaucluse, a tenu informé l'autorité territoriale que l'Assemblée Départementale, par délibération du 17 janvier 2014, a adopté les modalités de clôture de l'avenant 2013 et d'exécution de l'avenant 2014 de la contractualisation 2012-2014.

**Vu**, le courrier du 3 février 2014, par lequel Monsieur Claude HAUT, Président du Conseil Général, a tenu informé l'autorité territoriale que l'Assemblée Départementale a décidé, par délibération du 17 janvier 2014, les modalités de mise en œuvre de l'avenant 2014 de la phase contractuelle 2012-2014.

**Considérant**, l'inventaire des programmes ayant fait précédemment l'objet d'une contractualisation avec le conseil général en 2012 et en 2013.

**2012** : Démolition et construction de bâtiments scolaires dans les cours d'écoles Giono - Bosco.

**2013** : Réalisation d'une liaison cyclable (accessible aux piétons) avec passerelle de franchissement du Calavon.

**ABSTENTION(S) :**

-Jean Louis de  
LONGEAUX (par  
procuration)  
- André LECOURT  
- Elise ISNARD  
- Patrick ESPITALIER  
- Corinne PAIOCCHI

**Considérant**, tout particulièrement que l'opération consistant à remplacer les deux préfabriqués pour l'École GIONO-BOSCO procède d'un ensemble d'opérations destinées à rénover et réhabiliter les bâtiments scolaires.

**Considérant**, que cet ensemble d'opérations a été initié dans le prolongement de la délibération AS/CP n° 601 prise par le conseil le 25 février 2008 et approuvant la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert en vue de réaliser la réfection des couvertures des Écoles Giono – Bosco, La Ruhe et Les Romarins.

**Considérant**, que dans le prolongement de l'étude diagnostic établie par BETEREM la réfection de ces couvertures a été réalisée entre juin 2008 et septembre 2009 afin d'une part de réduire les dépenses de fonctionnement et d'autre part sécuriser et pérenniser ces bâtiments

**Considérant**, que dans le prolongement de ces actions et par délibération AS/MG n° 1337 le conseil a approuvé la contractualisation 2012 avec le Conseil Général tout en réitérant ces mêmes objectifs de réhabilitation et de valorisation du patrimoine immobilier de la collectivité tout en veillant à intégrer dans cette démarche l'isolation des bâtiments et les économies d'énergie.

**Considérant**, que cette démarche doit être poursuivie durant les années à venir par des actions visant à réhabiliter et mettre aux normes (isolation, hygiène et sécurité, accessibilité) les bâtiments scolaires.

**Considérant**, que cette démarche doit être approfondie les années à venir en développant des actions similaires sur des bâtiments communaux recevant du public et mis à la disposition des partenaires associatifs.

**Considérant**, que dans le cadre du Programme AGIR, initié par la commune au titre du **Volet Énergie de l'Agenda 21 et contractualisé avec la Région PACA** en 2008, une réflexion a été engagée sur un programme d'économie d'énergie articulé autour de 3 projets phares : 1- Le groupe scolaire Colline / Saint-Exupéry, 2- Le Centre Administratif / Place Carnot (Ancienne Halle aux Grains), 3- L'Hôtel de Ville.

**Considérant**, que l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études DOMENE a mis en évidence que le bâtiment de l'Ancienne Halle n'a pas connu de rénovation majeure depuis ces 30 dernières années, qu'il comporte de nombreuses surfaces vitrées et des équipements techniques obsolètes et que le remplacement urgent de la chaufferie générerait une économie annuelle de l'ordre de 6 227 €

**Considérant**, que l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études DOMENE a mis en évidence que l'Hôtel de Ville se compose d'équipements vétustes et obsolètes (menuiseries simple vitrage, absence d'isolation) dont l'état de la chaufferie est jugé très préoccupant.

**Considérant**, que le coût moyen annuel de chauffage est de 14 727 € que la réfection totale du système de chauffage représenterait un montant estimé à 45 000 €HT et que le coût fonctionnement prévisionnel annuel serait réduit de moitié.

**Considérant**, que dans cette hypothèse le retour sur investissement serait atteint au bout de sept ans.

**Considérant**, que les montants des dotations de l'avenant 2014 sont reconduites à l'identique de ceux des avenants 2012 et 2013, soit pour la commune d'Apt : 72 600 €

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Prend acte**, des informations qui lui ont été communiquées.

**Approuve**, l'avenant 2014 du dispositif de contractualisation entre le Conseil Général et la Commune d'Apt et l'affectation du montant de la dotation de la contractualisation sur le programme de **Réhabilitation et mise aux normes (isolation, hygiène et sécurité) des bâtiments communaux** ci-après détaillé :

Année	Montant	Affectation	
2014	72 600 €	Réhabilitation et mise aux normes (isolation, hygiène et sécurité) des bâtiments	
		OPERATIONS PROPOSEES - VILLE D'APT	ESTIMATIONS T
		Salles d'hygiène « Ecoles Les Cordeliers » et les « Romari	75 000 €
		Remplacement Isolation phonique et thermique fenêtre restaurant scolaire Giono Bosco	36 000 €
		Réfection toiture du Judo club. Mise en sécurité su affaissement.	25 000 €
		Remplacement des chaufferies de l'Hôtel de Ville	45 000 €
		Remplacement des chaufferies du Centre Administratif / Carnot (Ancienne Halle aux Grains)	40 000 €
		TOTAL	221 000 €

**Souligne**, que la contractualisation avec le Conseil Général sous forme d'avenant obéit à une logique de programmation annuelle alors que la réalisation du **Programme AGIR** implique la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux d'économie d'énergie.

**Souligne**, que le Programme AGIR permet d'envisager des participations financières régionales à hauteur de 20% indépendamment de la contractualisation faisant l'objet de la présente délibération.

**Précise**, que le bâtiment du Centre Administratif / Place Carnot n'a pas connu de rénovation majeure depuis ces 30 dernières années. Orienté au Nord, il comporte de nombreuses surfaces vitrées et des équipements techniques obsolètes. Le coût annuel moyen annuel de chauffage est de 14 727 €

**Précise**, que l'audit réalisé par le Bureau d'Etudes DOMENE dans le cadre du **Programme AGIR** a préconisé le remplacement de la chaufferie. Le Bureau d'Etudes a également préconisé la réfection totale des huisseries et de l'isolation extérieure pour un montant de 300 000 € Cette seconde opération eu égard à son coût s'avère beaucoup moins pertinente que le remplacement urgent de la chaufferie.

Programme de travaux	Coût estimé trav HT	Coût de fonctionner prévisionnel	Économie géné
Poste n°1	40 000 €	8 500 €/an	6 227 €

**Précise**, que le bâtiment de l'Hôtel de Ville comporte plusieurs corps de bâtiment reliés par une passerelle. Il se compose d'équipements vétustes et obsolètes (menuiseries simple vitrage, absence d'isolation) dont l'état de la chaufferie est jugé très préoccupant. Le coût annuel moyen annuel de chauffage de 14 727 €

**Précise**, que pour le bâtiment de l'Hôtel de Ville le Bureau d'Etudes DOMENE dans le cadre du **programme AGIR** préconise la réalisation du programme de travaux suivants :

- 1- La réfection totale du système de chauffage,
- 2- Le remplacement des menuiseries,
- 3- L'isolation par l'extérieur des façades Ouest et Sud.

Programme de travaux	Coût travaux HT	Coût de fonctionnement prévisionnel	Économie générée
Poste n°1	45 000 €	8 000 €/an	7 000 €/an
Poste n°2	63 500 €	6 000 €/an	8 727 €/an
Poste n°3	27 000 €	Valeur non vérifiable	Valeur non vérifiable

**Précise**, qu'au-delà du remplacement des équipements vétustes faisant l'objet de l'avenant 2014 objet de la présente délibération, des économies supplémentaires peuvent être dégagées sous réserve de la réfection des huisseries ou l'isolation extérieure des bâtiments concernés.

**Précise**, qu'en égard aux contraintes budgétaires la réalisation de ces travaux est inenvisageable dans le courant du présent exercice budgétaire bien que la prise en compte de la problématique énergétique de l'Hôtel de ville, rendra souhaitable la réalisation des travaux préconisés dans le cadre du programme AGIR.

**Dit**, que dans ces conditions la future programmation pluriannuelle de travaux d'économies d'énergie découlant du programme AGIR pourrait être envisagée avec la mise en œuvre de la procédure AP/CP.

**Autorise**, Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'exécution de l'avenant 2014 de la contractualisation 2012-2014 avec le Conseil Général.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**